

**Ordonnance relative à l'Importation de Plantes, Bulbes,
Arbustes et Végétaux dans des pays autres que les Pays-Bas.**

La Cour, vu l'approbation des États, ouïes les conclusions des Officiers du Roi, a renouvelé comme Ordonnance permanente les dispositions de l'Ordonnance provisoire relative à l'importation de Plantes, Bulbs, Arbustes et Végétaux dans des pays autres que les Pays Bas, passée le 6 octobre 1919, de laquelle Ordonnance la teneur suit :—

Attendu que la plupart des pays et des Colonies y défend l'introduction de plantes tendant à introduire des maladies parmi les plantes et d'autres pestes desquelles pestes et maladies les dits pays sont exempts et ce sans la production d'un certificat signé d'un Expert Officiel :

Attendu que le Département de l'Agriculture et de la Pêche nomme et appointe tels experts officiels pour la Grande Bretagne :

Attendu que la Cour Royale nomme un Expert Officiel pour des envois aux Pays-Bas ;

Attendu qu'il convient de pourvoir des facilités aux cultivateurs de cette île pour l'importation dans d'autres pays que les Pays-Bas de plantes, bulbes, arbustes et végétaux :

La Cour, ouïes les conclusions du Procureur du Roi, a rappelé et rappelle l'Ordonnance provisoire relative à l'importation de plantes, bulbes, arbustes et végétaux dans les pays autres que les Pays-Bas passée le 6 octobre 1913 et y a substitué l'Ordonnance suivante :—

1931.

Il sera nommé de temps à autre par la Cour Royale un Expert Officiel dans cette île de Guernesey pour faire la visite des pépinières, serres et établissements de ceux qui désirent faire des envois à l'étranger, pour examiner les plantes et pour signer les certificats voulus ; et a la Cour approuvé les modèles de certificats ci-dessous.

L'attestation d'Office pourra être faite par un Juré-Justicier de la Cour Royale.

A.

Modèle du Certificat de l'Expert Officiel.

Je soussigné,.....Expert Officiel désigné par la Cour Royale de l'Île de Guernesey, certifie que j'ai examiné les (a).....ci-dedans décrits et que du meilleur de ma connaissance je les ai trouvés exempts de toute maladie de plantes et de pestes.

Ce.....191

Signature.....

Expert Officiel à Guernesey pour les Exports
d'Horticulture et d'Agriculture

B.

Autre Modèle..

Je soussigné.....Expert Officiel désigné par la Cour Royale de l'Île de Guernesey, certifie que le.....j'ai visité (b).....situé.....dans la paroisse deque j'ai trouvé les dites prémisses exemptes de (c).....

et que nuls (d)n'ont cru en dedans
de(e).....mètres du lieu du crû des plantes ci-
expédiées.

Ce.....191

Signature.....

Expert Officiel à Guernesey pour les Exports
d'Horticulture et d'Agriculture.

- (a) Plantes bulbes, &c.
 - (b) Description des lieux—Jardins, serres, pépinière &c.
 - (c) Phylloxera, fungus, ou autres faits demandés.
 - (d) Vignes ou autres plantes défendues comme spécifiées.
 - (e) La distance demandée par le pays.
-